Un contrat multiservices, à quoi ça sert ?

Le contrat “Multiservices” Alsace Habitat permet d’assurer l’entretien courant et régulier des principaux équipements de votre logement, ainsi que l’intervention en cas de problème. Il comprend également une visite préventive annuelle.

Il a été négocié avec les associations de locataires membres du conseil de concertation locative et validé par les locataires eux-mêmes.

Simplicité

Tranquilité

Réactivité

Entretien

À qui s’adresse ce contrat ?
Ce contrat concerne l’ensemble des locataires du parc d’habitations d’Alsace Habitat

Comment joindre votre prestataire ?

ISERBA
03 83 20 89 97
serviceclient.heillecourt@iserba.fr

Si votre logement dépend de l’agence de Molsheim ou de Sélestat, pour vos demandes multiservices contacter l’entreprise : IDEAL

IDEAL
03 83 43 89 36
gestion.administrative@armoni.cloud

Pour les situations d’urgence, une intervention sous 4h est possible 7j/7 et 24h/24

Attention : tout rendez-vous pris avec l’entreprise et non honoré (vous n’êtes pas présent au moment du rendez-vous) vous sera facturé.

www.alsacehabitat.fr

ALSACE Habitat

Contrat multiservices

MÉMO
Pour un logement bien entretenu, sans souci, pensez au contrat multiservices

Alsace Habitat 4 rue Bartisch - 67100 Strasbourg

Quelles prestations sont prévues au contrat ?

Une visite annuelle,
durant laquelle les principaux équipements de votre logement sont vérifiés et entretenus.
(voir le détail dans l'accord collectif)

Plomberie *Sanitaires* *Robinetterie*

Plomberie *Quincaillerie* *Electricité*

Les interventions de dépannage,
en cas de panne ou dysfonctionnement de ces équipements, une prestation de dépannage est incluse dans votre contrat.

Ce qui n'est pas prévu au contrat

L'entretien courant et les travaux d'embellissement du logement ne sont pas couverts par ce contrat.

Ampoules *Papiers peints*

Peintures *Revêtements de sols*

Qui se charge des réparations ?

Alsace Habitat a choisi les sociétés **ISERBA et IDEAL** pour assurer la mise en œuvre de ce contrat (visite annuelle et dépannages)

Comment se passe une visite d'entretien ou une réparation ?

Pour la visite annuelle,
chaque locataire est prévenu par un avis de passage déposé dans sa boîte aux lettres. Si les dates et heures ne conviennent pas, le locataire est invité à joindre ISERBA ou IDEAL pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

En cas de panne ou de dysfonctionnement
d'un équipement de votre logement, ISERBA et IDEAL assurent une intervention rapide.
Dans les cas urgents (fuite d'eau importante, porte bloquée, ...), une intervention sous **4h est possible 24h/24h et 7 jours/7jours**.

À chaque intervention ou visite, ISERBA ou IDEAL vous demanderont une signature attestant de son passage et de son intervention.

Pensez à libérer l'accès à vos équipements pour faciliter l'intervention du personnel d'ISERBA ou d'IDEAL qui a pour instruction de ne pas déplacer vos effets personnels.

Attention aux fausses visites !
Le personnel d'ISERBA et IDEAL est facilement identifiable grâce à sa tenue et dispose d'une carte professionnelle qu'il vous présentera.

Quel est le coût du contrat multiservices ?

Attention, ce montant peut évoluer !

Si vous réglez votre loyer par virement, n'oubliez pas de modifier son montant auprès de votre banque.
Si vous avez choisi le prélèvement automatique, Alsace Habitat se chargera de modifier le montant à prélever.

En cas d'intervention fondée sur des déclarations volontairement exagérées ou mensongères, une pénalité de 55 euros vous seras facturée !

En cas de dégradation volontaire, en plus de cette pénalité, le coût des travaux vous sera également facturé.